



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.4/Add.1  
26 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION  
Trente-septième session  
9 juin-3 juillet 1997  
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

Additif

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET  
FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (POINT 3)

Note du Secrétaire général sur la réforme de l'Organisation  
et son impact sur la Commission économique pour l'Amérique  
latine et les Caraïbes

1. À ses 5e et 6e séances, les 11 et 12 juin 1997, le Comité a examiné la note du Secrétaire général sur la réforme de l'Organisation et son impact sur la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (E/1997/5).

2. Le Comité a été informé que la Commission avait mis au point un processus d'établissement de l'ordre de priorité des activités du programme ordinaire de travail pour l'exercice biennal 1998-1999. En application de la résolution 553 (XXVI) de la Commission, un groupe de travail ad hoc ouvert à tous les États membres de la CEPALC a été institué avec mandat de déterminer, en consultation avec le Secrétaire exécutif, les priorités du programme de travail de la Commission et de proposer les orientations stratégiques de ses activités futures. Ce groupe de travail ad hoc a tenu sa première réunion à Santiago du 29 au 31 juillet 1996.

Débat

3. Les délégations ont noté que la CEPALC avait commencé d'appliquer une série de mesures de réforme et de développement institutionnel bien avant le récent train de réformes du système des Nations Unies. Les efforts de réforme et de modernisation de la CEPALC ont notamment porté sur la rationalisation du fonctionnement des forums intergouvernementaux, la planification stratégique et la formation des administrateurs de rangs intermédiaire et supérieur.

4. Les délégations se sont référées à la deuxième réunion du groupe de travail ad hoc, tenue à New York le 5 juin 1997, à laquelle il a examiné les résultats de l'ordre de fixation des priorités et les grandes lignes du nouveau programme pilote de gestion que la CEPALC appliquera après examen et approbation des États membres de la Commission, compte également tenu des déclarations faites durant cette réunion par les membres du groupe de travail ad hoc. Les délégations ont noté que le projet pilote visait essentiellement à décentraliser l'autorité dans certains domaines de la gestion des ressources humaines et de la gestion budgétaire, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacit  et de renforcer l'exercice des responsabilit s.

5. Les d l gations ont exprim  leur appui au sens g n ral des activit s de r forme engag es par la CEPALC et ont f licit  la Commission d'avoir  t  choisie pour lancer un projet pilote sur le nouveau programme de gestion au sein de l'Organisation. La plupart des d l gations ont soulign  que la CEPALC continuait de jouer un r le crucial dans la croissance  conomique, le d veloppement et l'int gration r gionale de l'Am rique latine et des Cara bes.

6. Les d l gations ont  galement exprim  un jugement favorable quant   l'utilit  de fixer l'ordre de priorit  des activit s. Certaines ont not  que cela pourrait servir d'exemple aux autres r gions. Tout en exprimant leur appui aux mesures de r forme actuellement men es par la CEPALC, dont la fixation de l'ordre de priorit  des activit s, une d l gation a fait observer que ceux qui en  taient charg s auraient eu grand int r t   disposer d'informations sur les incidences financi res des diverses activit s  num r es dans le programme de travail de la Commission. On a soulign  que ces informations auraient contribu    mieux mettre en relation les activit s jug es prioritaires et le montant des ressources affect es   leur ex cution.

7. Une d l gation a soulign  l'importance d'apporter les am nagements n cessaires au programme de travail de la CEPALC, conform ment aux recommandations du Comit  qui figurent aux alin as d)   f) du paragraphe 184 de son rapport sur les travaux de la deuxi me partie de sa trente-sixi me session<sup>1</sup>. La m me d l gation s'est en outre f licit e du dialogue que les pays des Cara bes et le secr tariat du si ge de la CEPALC ont ouvert pour trouver les moyens de r pondre ad quatement aux pr occupations et int r ts de la sous-r gion des Cara bes.

8. Certaines d l gations ont inform  le Comit  que les repr sentants du March  commun du C ne sud (MERCOSUR) et ceux des pays de la R gion de coop ration  conomique de la mer Noire s' taient r cemment rencontr s   Bucarest pour examiner les moyens de renforcer leur coop ration dans les domaines d'int r t commun.

#### Conclusions et recommandations

9. Le Comit  a pris note du document E/1997/5.

#### Note

<sup>1</sup> A/51/16 (Part II),   para tre en tant que Documents officiels de l'Assembl e g n rale, cinquante et uni me session, Suppl ment No 16 (A/51/16).